

Ministère chargé de

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



	e sera publié sur le site internet de l'autorité environ r cette demande, lire attentivement la noi	
* 1 10	Cadre réservé à l'autorité environnementale	
Date de réception : 05/07/19	Dossier complet le : 10/07/2019	N° d'enregistrement : F0119P0146
	1. Intitulé du projet	
Création et exploitation d'un forage agrico		
2. Identification d	u (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	EARL DE LA GUILLOTTE	
Nom, prénom et qualité de la personne	Antoine DURAND	
habilitée à représenter la personne morale		the state of the state
RCS / SIRET 3 3 0 1 1 9	7 2 0 0 1 5 Forme juridique	EARL
Joigne	ez à votre demande l'annexe obligatoire	n°1
	au des seuils et critères annexé à l'article R. 12 dimensionnement correspondant du projet	22-2 du code de l'environnement et
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des (Préciser les éventuelles rubriques issues d'au	
Forages et mines : n°27	Forage projeté de 97 à 107 m selon implantation	
Projet d'hydraulique agricole : n°16.a)	dossier loi sur l'eau IOTA : 1.1.1.0. et 1.2.1.0.	
		and the second
	4. ,Caractéristiques générales du projet	
Doivent être annexées au présent formu 4.1 Nature du projet, y compris les éven	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du tuels travaux de démolition	ı formulaire
	2	2 M
M. Antoine DURAND gérant du EARL DE G Ormoy-la-Rivière (91).	UILLOTTE souhaite faire réaliser un forage pour i	irriguer 183 ha de cultures variées à

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

M. Antoine DURAND gérant du EARL DE GUILLOTTE souhaite faire réaliser un forage pour irriguer 183 ha de cultures variées à Ormoy-la-Rivière (91).

Les besoins totaux sont estimés à environ 137 000 m3/an à capter dans la nappe de Beauce référencée comme masse d'eau « FRGG092 : Calcaires tertiaires libres de Beauce ».

Dans le présent rapport trois implantations de forages d'essais sont présentées afin de prévenir un risque d'échec partiel ou total. En fonction des résultats, un ou plusieurs forages d'exploitation seront exploités. Si un forage d'essai s'avérait improductif il serait comblé dans les règles de l'art en suivant la norme NF X 10-999.

Le tracé prévisionnel des canalisations (enterrée set aériennes) est présenté en annexe. La longueur prévisionnelle totale sera d'un peu moins de 4 km mais le réseau étant au stade de projet il n'y a pas d'avantage d'informations pour le moment.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux dureront moins de 1 mois et le déroulement pourrait être le suivant :

Semaine 1 et 2 : installation et mise en chantier réalisation d'un sondage de reconnaissance pour validation de la lithologie et localisation des arrivées d'eau alésage du forage équipement du forage avec tubages complétion et cimentation annulaire sous pression

Semaine 3 : nettoyage de l'ouvrage par air-lift pompage par paliers pompage de longue durée

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

la période d'exploitation s'étalera sur toute la période d'irrigation (période estivale) soit environ 180 jours, avec une débit d'environ 120 m3/h.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il sour	mis?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).	
Le dossier n'est soumis a aucune procédure d'autorisation.	

	let et europfiele glebele de ller freite					
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro Grande	ojer er superficie globale de l'operatio urs caractéristiques	Valeur(s)				
Forage d'une profondeur de 97 à 107 m						
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. 02°09'57"359 Lat. 48°24'08" 140				
Ormoy la rivière Point 1 : 2°9'57.3588" E 48°24'8.1396" N Point 2 : 2°9'48.7620" E 48°23'49.0344" N Point 3 : 2°9'16.9380" E 48°23'53.0520" N		Long ° ' " Lat ° ' " Long ° ' " Lat ° ' "_				
Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non X 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation _{Oui} Non Non						
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement différentes composantes de votre pi indiquez à quelle date il a été autori	ojet et					

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

1

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		\boxtimes	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	· ·	X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	7 \.	X	
Dans un site inscrit ?		\boxtimes	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	La zone Natura 2000 la plus poche est : FR1100800 : Pelouses calcaires de la haute vallée de la Juine
D'un site classé ?		X	

6. Carac	téristiques de l'impact	poten	tiel du	projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles			
6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :							
Inciden	Incidences potentielles Oui Non De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel						
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Prélèvement d'eau souterraine de 137 000 m3, dans la masse d'eau "Éocène et craie du Vexin français"			
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X				
	Est-il excédentaire en matériaux ?	X		Les déblais (éléments naturels) seront décantés puis épandus sur les terres agricoles			
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X				
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X				
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		\boxtimes				

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		Le forage sera situé en plein champ, il aura une emprise au sol de 3 m².
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		\boxtimes	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		\mathbf{X}	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		X	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		Engendre des vibrations très légère pendant la période de travaux à proximité immédiate de la machine de forage (< 10m).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
missions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	\mathbf{X}	le Forage servira à l'irrigation de culture avec l'eau pompée dans l'aquifère.
	Engendre-t-il des effluents ?	X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		X	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi ?	ifiées c	iU 6.1 :	sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui	Non X Si oui, décriv	vez leso	quelles	
			5	
	nces du projet identifi Non 🗙 Si oui, décri			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
		1062163	queis .	
		к		
			5 R	
a	Part Mary Sa	-		
	Sec.			

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les incidences du forage et de son exploitation sont minimes, il ne nous semble dès lors pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet X Document CERFA nº14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » -1 non publié ; X Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir 2 d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le X 3 paysage lointain ; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), X 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du 4 code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et X 5 complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les Х autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

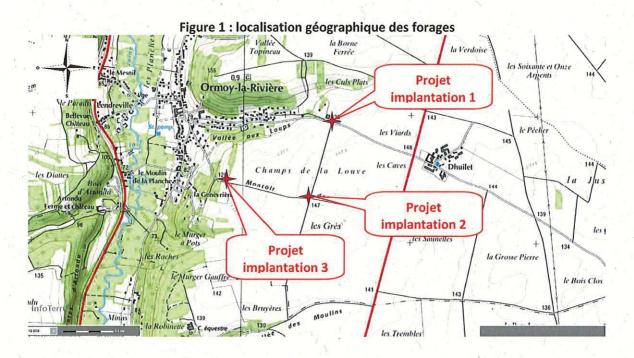
Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet	
	9. Engagement et sigr	nature
Je certifie su	ur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	×
Fait à	Monts	le, 05/07/2019
Signature	Att	

3 SITUATION GEOGRAPHIQUE

3.1 LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

Le projet se situe sur la commune d'Ormoy-la-Rivière à une altitude entre + 70 et + 150 m NGF. La localisation est précisée sur la figure qui suit (document 1).



Trois propositions d'emplacement sont faites, si le premier forage n'était pas assez productif un autre forage serait réalisé pour compléter les besoins.

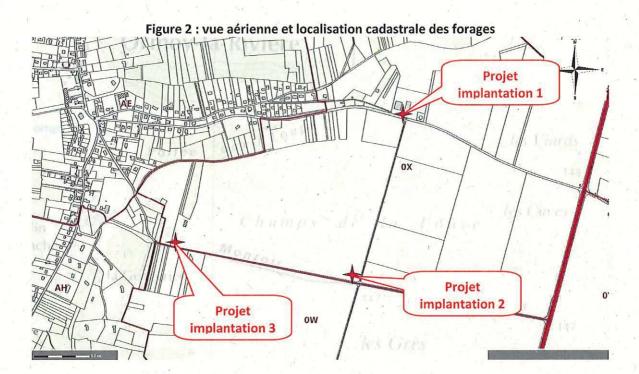
D'après les document 1, les coordonnées du site sont les suivantes :

Ouvrage	Coordonnée	Altitude	
	X (m)	Y (m)	Z (m NGF)
Forage implantation 1	638 269	6 811 656	+ 138
Forage implantation 2	638 086	6 811 068	+ 147
Forage implantation 3	637 433	6 811 199	+ 135

Tableau 2 : coordonnées géographiques prévisionnelles des forages



3.2 LOCALISATION CADASTRALE



D'après le document 1, les coordonnées cadastrales des projets sont les suivantes.

Tableau 3	: coordonnées	cadastrales	des	forages
-----------	---------------	-------------	-----	---------

Ouvrages	Département	Commune	Section	Parcelle	Description
Forage implantation 1		Ormoy-la-Rivière		108	Champs
Forage implantation 2	Essonne (91)		x	71	
Forage implantation 3					



Implantation n°1

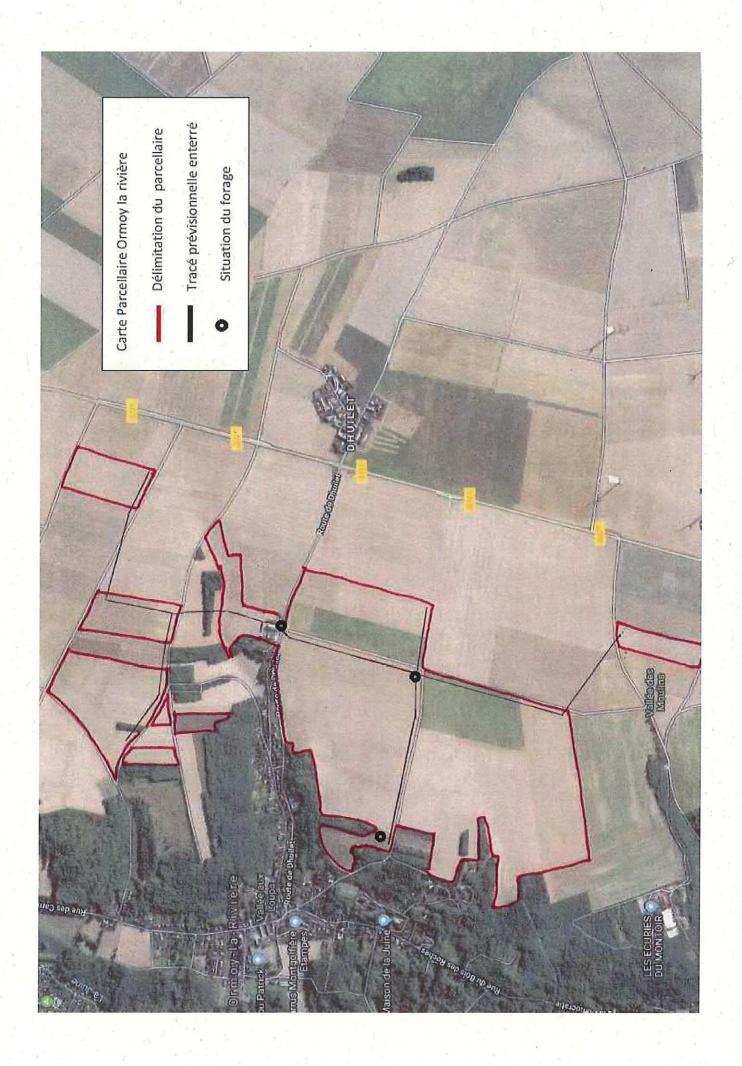


Implantation n°2



Implantation n°3





8 CARACTÉRISTIQUES DE L'OUVRAGE

8.1 NAPPE SOLLICITEE

La nappe que l'on cherche à solliciter peut être caractérisée par plusieurs paramètres (issus des données des ouvrages voisins) :

20

- nappe libre ;
- niveau statique : vers 75 m/sol ;
- débit spécifique : 7 m³/h/m (valeur moyenne) ;
- transmissivité : 2.10⁻³ m²/s ;
- débit recherché : 120 m³/h.

8.2 DIMENSIONNEMENT DE L'OUVRAGE

8.2.1 Principe de dimensionnement de l'ouvrage

Les caractéristiques techniques d'un ouvrage de captage sont déterminées en fonction du respect des paramètres hydrauliques suivants :

- le rabattement induit par le débit d'exploitation envisagé doit être compatible avec la hauteur d'aquifère mouillée disponible pour le rabattement (1/2 ou 1/3) en nappe libre ;
- la vitesse de l'eau à l'entrée du filtre, c'est à dire la vitesse au niveau du diamètre de foration, doit être inférieure à la vitesse de Sichardt définie à partir de la perméabilité des terrains et au-delà de laquelle il y a un risque d'entraînement des fines (venues de sable);
- la vitesse de l'eau à travers les crépines, c'est à dire la vitesse au niveau du diamètre de l'équipement, qui doit être dans la mesure du possible inférieure à une vitesse théorique de 3 cm/s pour limiter les risques de pertes de charge excessives (qui se traduisent par des rabattements et des charges plus importantes) limitant le débit d'exploitation ;
- le diamètre de la pompe, si celle-ci doit être placée dans la chambre de captage ;
- la norme NF X 10-999, relative à la réalisation, au suivi et abandon d'ouvrages de captage ou de surveillance des eaux souterraines réalisés par forages.

Bien entendu, ces caractéristiques, sont valides sous réserve de rencontrer au droit du site, les mêmes conditions géologiques et hydrogéologiques que celles observés dans le secteur étudié.



8.2.2 Forage d'exploitation (selon l'implantation)

La coupe technique (profondeur de l'ouvrage, diamètre de foration et d'équipement, longueur de crépines, slot...) sera adaptée en fonction des observations (lithologie, arrivées d'eau) qui pourraient être faites à la foration (marteau fond de trou)...

Pour tenter de solliciter la nappe en pompage au débit de 120 m³/h, il est envisagé de réaliser un forage d'une profondeur de 98 m captant les calcaires de Brie. La coupe prévisionnelle de ce forage est proposée sur la figure qui suit.

L'ouvrage sera foré jusqu'à 88 m en diamètre 508 mm pour être équipé par un tube acier de diamètre 406 mm cimenté à l'extrados, puis repris jusqu'à 98 m en diamètre 375 mm pour être équipé :

- de 0 à 85 m : tube plein Ø 248/280 mm ;
- de 85 à 98 m : tube crépiné Ø 248/280 mm ;
- de 98 à la surface : massif filtrant à l'extrados du tube ;
- tête de puits et dalle de propreté.

Le matériau inox a une meilleure durée de vie, d'autant que les tubages peuvent être équipés avec des raccords vissés ou rapides (pas de soudure sur chantier qui altère les caractéristiques de l'inox ; ce type de raccord réduit le risque de corrosion). Par ailleurs, les crépines déterminées pour ce projet sont de type fil enroulé. Cette conception réduit le risque de colmatage des crépines, les pertes de charge et permet des économies en énergie de pompage.

En exemple, pour un même diamètre (250 mm), une crépine PVC avec un slot de 1 mm présente un pourcentage de vide de 6 % et un débit max admissible de 6 m³/h/m alors que la crépine inox à fil enroulé avec un slot 1 mm présente des caractéristiques 4 à 5 fois supérieures avec un pourcentage de vide de 28 % et un débit max admissible de 24 m³/h/m.

Aussi, nous recommandons, pour ces différents arguments (meilleure longévité, économies d'énergie,...) la mise en place de tubage inox.

Chaque forage sera ensuite testé en pompage. Si les résultats obtenus ne couvrent pas la totalité des besoins (120 m³/h), le forage pourra être développé par acidification ou complété par un autre forage sur l'une des 3 implantations présentées.



8.3 DEVELOPPEMENT ET ESSAIS

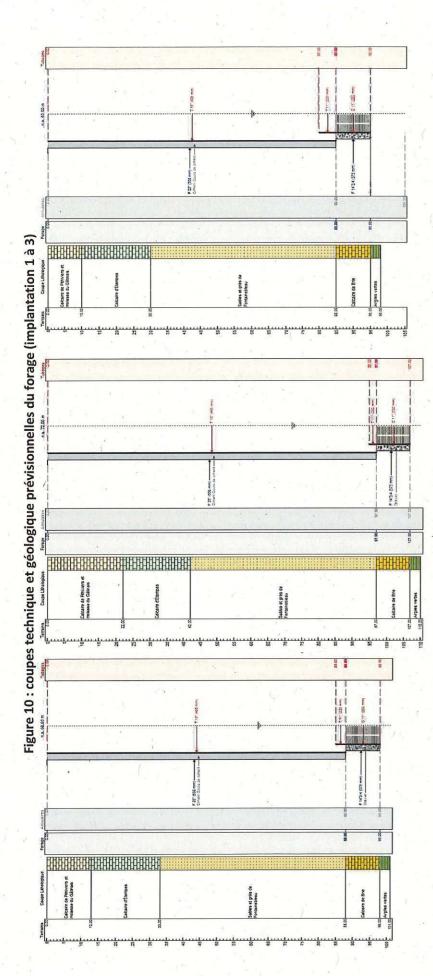
La phase de développement de chaque forage commencera par un nettoyage à l'aide d'un émulseur air lift à double colonne, immédiatement après la pose de l'équipement, et sera poursuivi par pompages jusqu'à obtention d'une eau claire sans fines à la sortie du refoulement.

Sur l'ouvrage, un pompage par palier sera réalisé comprenant 4 paliers de 2 h non enchainés à débits croissants. En fonction des résultats obtenus, un pompage continu sera réalisé durant sur 72 heures au débit d'exploitation établi à partir du pompage par paliers. La remontée de la nappe sera suivie pendant au moins 24 heures. Lors de la réalisation de l'ensemble des essais, les niveaux d'eau seront relevés dans les ouvrages voisins (puits et piézomètres) accessible.

Un pompage des deux forages simultanément pourra être effectué pour valider le potentiel de production de l'ensemble de l'installation.

L'interprétation des pompages permettra de déterminer les caractéristiques hydrodynamiques du forage (débit spécifique, débit critique...) et de la nappe de la craie (transmissivité, perméabilité, coefficient d'emmagasinement...) et ainsi de déterminer l'incidence du prélèvement sur la ressource.

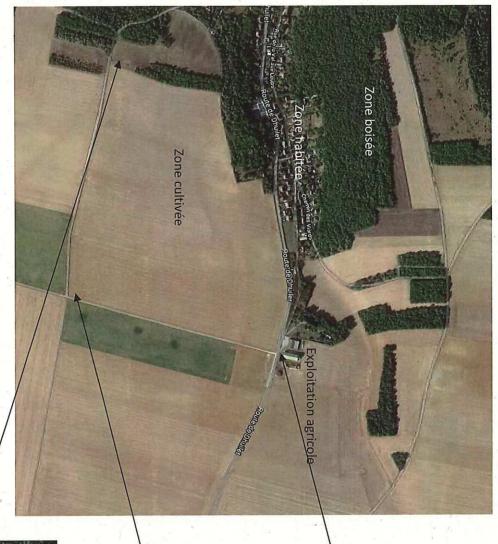




Rapport C-19049 R1 du 13 juin 2019 EARL DE GUILLOTTE à Ormoy-là-Rivière (37) - Création d'un forage d'irrigation. Dossier d'autorisation au titre du Code de l'Environnement, rubriques 1.1.1.0 & 1.3.1.0



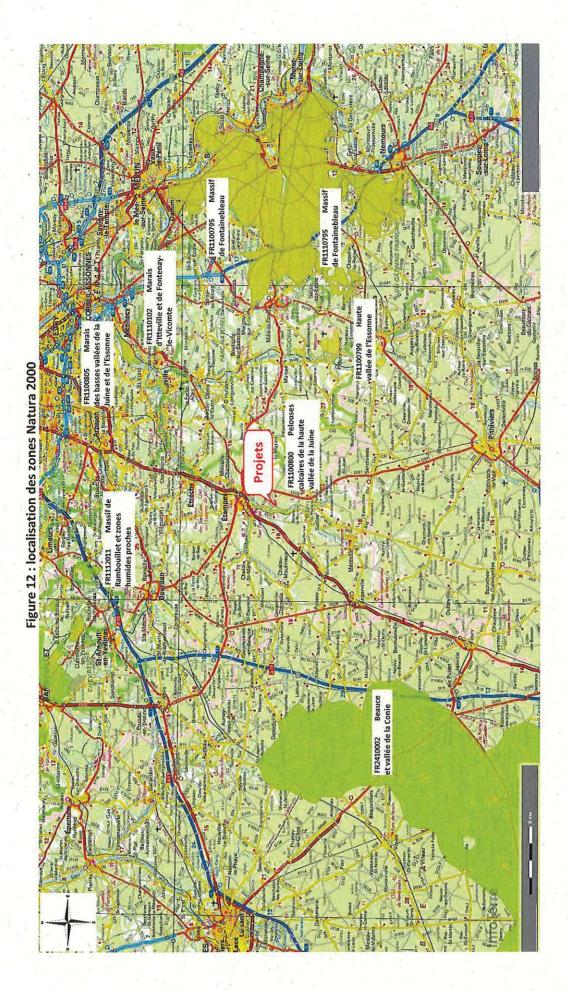
23











Rapport C-19049 R1 du 13 juin 2019 EARL DE GUILLOTTE à Ormoy-la-Rivière (37) - Création d'un forage d'irrigation Dossier d'autorisation au titre du Code de l'Environnement, rubriques 1.1.1.0 & 1.3.1.0



35



Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences au titre de Natura 2000 en application de l'anticle R.414-23 du code de l'environnement

Préambule :

Ce formulaire est a remplir par le porteur de projet et fait office de dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il démontre, par une analyse succincte du projet et des enjeux, l'absence d'incidence sur un jou des) site(s) Natura 2000 ou jeur caractère négligeable.

Si une incidence non négligeable ne peut être facilement exclue sans analyse plus approfondie, un dossier complet d'évaluation doit être établi.



STATUT JURIDIC (particulier, collect	NUE : Inité, société, autre)			
	M du demandeur ou RAISON S GUILLOTTE	OCIALE pour les pe	ersonne:	s morales :
ADRESSE :	48, Grande rue 91 150 ORMOY-LA-RIV	/IERE		
TÉLÉPHQNE : _		TÉLÉCOPIE :	×	
EMAIL :	inedu@hotmail.fr		•	



1 DESCRIPTION DU PROJET, DE LA MANIFESTATION OU DE L'INTERVENTION

Intitulé et nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention :

Préciser le type d'activité envisagé : manifestation sportive (terrestre, nautique, aérienne, motorisée ou non, etc.), création d'équipements ou d'infrastructures (chemins, dessertes, parkings, voles d'accès, aménagements pour l'accueil du public, etc.), constructions, canalisations, travaux en cours d'eau ou en berges, création de plan d'eau, prélèvements, rejets, drainages, curages, abattages d'arbres, plantations, etc.

Création de 1 / forage d'irrigation

COMMUNE(S) CONCERNÉE(S) :	Ormoy la Rivière
LIEU(X)-DIT(S) :	
A L'INTÉRIEUR DU (DES) SITE(S)	NATURA 2000 SUIVANT(S) :
Aucun	
A PROXIMITÉ DU (DES) SITE(S) N	IATURA 2000 SUIVANT(S) :
Vallée de la Juine	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
ou de l'intervention sur fond de	arte de localisation précise du projet, de la manifestation carte IGN au 1/25000 ou au 1/50000 (une impression <u>portail fr</u> peut servir de support) et un plan descriptif de masse, etc.).



Rapport C-19049 R1 du 13 juin 2019 EARL DE GUILLOTTE à Ormoy-la-Rivière (37) - Création d'un forage d'irrigation Dossier d'autorisation au titre du Code de l'Environnement, rubriques 1.1.1.0 & 1.3.1.0

Étendue du projet,	de la manifestation ou de l'intervention :
SURFACE APPROXII (préciser l'unité de me	AATIVE DE L'EMPRISE GLOBALE DU PROJET ; 3 m²
ET/OU	
LINÉAIRE TOTAL CO (préciser l'unité de me	NCERNÉ PAR LE PROJET OU LA MANIFESTATION :
NOMBRE PREVU DE	PARTICIPANTS :
(dans le cas de manife	stations sportives ou culturelles)
(préciser si nècessai	NÉS PAR TYPE DE TRAVAUX OU D'AMÉNAGEMENT : re pour chaque aménagement unitaire. Exemples : linéaires d'infrastructures, de il en cours d'eau ou fossés, etc.)
· · ·	

Durée et période des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

Préciser la durée (en nombre de jours, de mois) et/ou la période (saison, entre JJ/MM/AA et JJ/MM/AA) approximative ou exacte des travaux, de la manifestation ou de l'intervention si elles sont connues.

Selon la date de récéption du récépissé



Rapport C-19049 R1 du 13 juin 2019 EARL DE GUILLOTTE à Ormoy-la-Rivière (37) - Création d'un forage d'irrigation Dossier d'autorisation au titre du Code de l'Environnement, rubriques 1.1.1.0 & 1.3.1.0

2 DESCRIPTION DES INCIDENCES DU PROJET, DE LA MANIFESTATION OU DE L'INTERVENTION SUR UN (DES) SITE(S) NATURA 2000

Milleux présents sur l'emprise du projet :

Cocher les cases concernées et joindre dans la mesure du possible une ou des photo(s) du sile avec le report des prises de vue sur la carte de localisation. p zone urbanisée ou construite lo routes et accolements p autre mílieu artificialisé (préciser si possible : carrière, terrain de sport, camping, etc.) jardin, verger, zone maraichère, vigne 🖗 grande culture o friche b jachère prairie (préciser si possible pré de fauche ou pâture) autre milieu ouvert (préciser si possible : lande, fourré, etc.) o forêt de feuillus forêt de résineux a forêt mixte o plantation de peupliers bosquet hale (préciser si possible : hale arbustive ou arborée, continue ou non, etc.) vieux arbres (préciser si possible : alignements, isolés, létards, etc.) a cours d'eau (préciser si possible la périphérie : bancs de sables, fourrés, forêt, etc.) plan d'eau (préciser s'il est compris dans une chaîne d'étangs) mare (préciser si possible si elle est végétalisée ou non)

o fosse

a autre zone humide (préciser si possible : roselière, tourbière, etc.)

o autre milieu (préciser si possible : grotte, falaise, etc.)

Pour chaque milieu, on fera mention, dans la mesure du possible, des activités qu'ils supportent et de leur fréquence (exemple : mare servant toute l'année à l'abreuvement des troupeaux ; prairie fauchée tous les ans ; terrain de sport régulièrement utilisé ; etc.).



Rapport C-19049 R1 du 13 juin 2019 . EARL DE GUILLOTTE à Ormoy-la-Rivière (37) - Création d'un forage d'irrigation Dossier d'autorisation au titre du Code de l'Environnement, rubriques 1.1.1.0 & 1.3.1.0 Types d'Incidences potentielles générées par le projet, la manifestation ou l'intervention :

Cocher les cases potentiellement concernées et si possible les miliéux/espèces susceptibles d'être touchés pour chaque type d'impact. Frèciser également si l'impact eut avéré ou éventuel.

destruction du milieu par travail ou décapage du sol, installations ou constructions, "changement d'occupation du sol, complement de zones humides, abaltage d'arbres ou de hales

Préciser :

desctruction de 3m² de zone cultivée

d détérioration du milieu par plôtinement, circulations de véhicules motorisés ou non, drainage et asséchement...

Préeiser :

e <u>détérioration du milieu</u> par pollution directe ou indirecte (traitements, rejeis...) Préciser :

détérioration du milieu par abandon des pratiques de gestion courante, déprise, enfrichement...

Préciser '

<u>perturbation_d'espèces</u> par la fréquentation humaine, les émissions de bruits, de poussières, l'éclairage (notamment de nuit), la rupture de corridors écologiques... Fréciser



Rapport C-19049 R1 du 13 juin 2019 EARL DE GUILLOTTE à Ormoy-la-Rivière (37) - Création d'un forage d'irrigation Dossier d'autorisation au titre du Code de l'Environnement, rubriques 1.1.1.0 & 1.3.1.0

3 CONCLUSION

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure lo sur l'absence ou non d'incidences de son projet. En cas d'incertitude, il est conseille de prévoir une évaluation complète.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence notable sur un (ou des) site(s) Natura 2000 lie cas echant, par effet cumule avec d'autres projets portes par le demandeur) ?

NON : ce formulaire accompagne du dossier de demande est à remetire au service en charge de l'instruction.

o OUI : un dossier complet doit être établi et transmis au service en charge de l'instruction. du dossier.

Commentaires éventuels :

Falta: ORNOYLA RIVIERE Le:04/07/2019.

Signature :



Rapport C-19049 R1 du 13 juin 2019 EARL DE GUILLOTTE à Ormoy-la-Rivière (37) - Création d'un forage d'irrigation Dossier d'autorisation au titre du Code de l'Environnement, rubriques 1.1.1.0 & 1.3.1.0